

Nouvelles pratiques sociales



À propos des pouvoirs gris

Jean Carette and Suzanne Lamont

Volume 1, Number 1, 1988

Les CLSC à la croisée des chemins

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301012ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301012ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Carette, J. & Lamont, S. (1988). À propos des pouvoirs gris. *Nouvelles pratiques sociales*, 1(1), 133–142. <https://doi.org/10.7202/301012ar>



LES PRATIQUES SOCIALES ■ AU QUÉBEC

À propos des pouvoirs gris

Jean Carette et
Suzanne Lamont
Département de travail social
UQAM

Le Pouvoir Gris est un concept mou. D'après nos recherches, l'expression est apparue pour la première fois en 1972 en France, à l'occasion d'une enquête sur les mouvements « underground » de retraités américains (Latour, 1972). Reprise par les Panthères Grises, elle a connu une popularité croissante, aux États-Unis d'abord, et depuis quelques années au Québec. Depuis 1985 en effet, l'opinion publique a découvert avec stupéfaction que des retraités pouvaient manifester sur la Colline d'Ottawa et réussir à arracher au gouvernement conservateur quelque peu éberlué la réindexation des pensions fédérales de base, mesure promise en campagne électorale, mais aussitôt reniée dans le premier budget Wilson.



À part quelques rares chercheurs-intervenants sociaux, les universitaires découvraient aussi l'existence d'un nouvel acteur collectif, dont l'efficacité surprenait tout le monde, dont l'agressivité originale remettait bien des idées reçues en question et dont la fragile unité d'action contraignait les politiciens à revoir leurs stratégies et leurs programmes.

En tant que travailleuses et travailleurs du social, chercheuses et chercheurs, praticiennes et praticiens, la parution de *Nouvelles pratiques sociales* nous donne l'occasion de distinguer les différents paliers d'action de ce nouvel acteur collectif, à la lumière des analyses d'Alain Touraine, et de mesurer les étapes parfois imbriquées et les chances d'opérationnalisation de chacun de ces paliers. Il nous faut cependant d'abord brosser un rapide tableau de la situation des personnes pré-retraitées et retraitées québécoises et tenter d'en expliquer l'origine.

La vie derrière soi

Nous ne pouvons ni ne souhaitons dans le cadre de cet article compiler les nombreuses statistiques sur les personnes âgées. Les lecteurs intéressés pourront comme nous se référer aux sources d'information les plus récentes (Bureau de la statistique du Québec, 1986; Carette, 1987; Desrosiers, 1987; Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, 1987). Il nous paraît plus utile de dresser un portrait qualitatif des réalités de la vieillesse québécoise et d'en tenter l'explication.

Les traits saillants de ces réalités n'offrent guère l'image d'une retraite sereine et harmonieuse pour une large majorité des personnes âgées. Les répercussions du développement des technologies médicales sur la santé, les progrès de l'hygiène de vie, mais aussi la baisse de fécondité ont produit un remodelage rapide de la pyramide des âges au cours des trente dernières années. À en juger par les récentes données démographiques, la vitesse accélérée du vieillissement de la population a entraîné deux phénomènes majeurs chez les personnes âgées. Il s'agit de la féminisation croissante de la vieillesse et du vieillissement de la population âgée à l'intérieur d'elle-même. Désormais, nous retrouvons à la retraite deux générations, dans lesquelles les femmes sont plus nombreuses, plus pauvres, plus longtemps malades et plus socialement isolées et disqualifiées. La pauvreté et l'isolement se vivent avec d'autant plus

d'acuité que la personne est une femme seule. Plusieurs facteurs concourent à la progression de la pauvreté chez les femmes âgées. Étant donné la surmortalité masculine et l'écart d'âge au mariage, les veuves sont quatre fois plus nombreuses que les veufs. La cohabitation familiale intergénérationnelle est en régression marquée, spécialement en milieu urbain. Pour une bonne majorité de femmes vivant seules ou en famille, les conditions de logement sont inadéquates, tant sur le plan de la salubrité que sur ceux de l'accessibilité et de la commodité.

Les problèmes d'isolement sont aussi en grande partie attribuables au bas niveau des revenus provenant de la Pension de sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Ces régimes publics fédéraux n'assurent qu'un minimum de subsistance. Cependant, une forte majorité des personnes âgées comptent sur ces seules sources de revenus pour vivre. Lorsqu'on examine l'évolution des ces régimes, il n'y a pas lieu de croire qu'ils permettront dans l'avenir une augmentation substantielle des prestations à leurs bénéficiaires.

Finalement, l'espérance de vie est non seulement différente selon le sexe et selon les milieux géographiques, rural et urbain, mais aussi selon les classes sociales. En somme, la vieillesse est plus fortement présente dans les grandes villes, où les hommes âgés sont beaucoup moins nombreux que les femmes âgées. Par ailleurs, l'espérance de vie en bonne santé est plus forte dans les quartiers où résident les travailleurs et les travailleuses plus aisés.

D'où vient cette situation que nous venons de décrire brièvement? Elle trouve son origine dans la dynamique des rapports sociaux (de classes, de sexes, de races/ethnies, de générations, etc.) qui produisent et reproduisent tout au long du cycle de vie les positions sociales des individus et des groupes auxquels ils appartiennent. Dès sa naissance, l'individu est inscrit dans un système de places sociales qui lui confèrent des rôles sociaux où il est tantôt dominé, tantôt dominant. Tout au long de sa vie, par le jeu des déterminants sociaux, mais aussi par les choix qu'il sait ou ne sait pas faire valoir en rapport à ces déterminants, l'individu avance en âge en développant, en maintenant ou en perdant ses biens et ses capacités!

Sa vie à la retraite dépend largement de cette accumulation de biens et de ressources, que le jeu des déterminants sociaux, liés à sa position sociale, lui aura permis de cultiver. Les institutions et les

modes d'organisation sociale sont des produits de la dynamique des rapports sociaux conflictuels en vue du contrôle de l'environnement et de la culture. C'est à travers les institutions, et leurs agents de socialisation, que l'individu est orienté, qualifié et requalifié pour occuper une place dans le système de production et de reproduction sociale. La dynamique des rapports sociaux permet ou ne permet pas d'accumuler, de maintenir ou d'optimiser des potentialités et des biens, en termes de revenus, de santé, de relations sociales, de scolarité et de savoir-faire expérientiels en dehors du travail salarié. Or cette accumulation, ce maintien et cette optimisation sont indispensables pour assurer une vie satisfaisante après le départ définitif du marché du travail. Car, dans le système de places sociales, nous ne sommes principalement reconnus et valorisés comme sujets actifs qu'à travers le travail rémunéré, ou à travers l'épargne accumulée pendant notre vie de travail ou celle de nos ascendants.

L'évolution de l'industrialisation et l'introduction rapide de multiples technologies nouvelles, pour rentabiliser davantage le système de production, ont entraîné une diminution de l'autonomie professionnelle et une disqualification par dépossession et transfert partiels des savoir-faire des travailleurs. L'expulsion des plus âgés, jugés non adaptés et non recyclables, s'est accélérée. Parallèlement, le progrès des technologies médicales et de l'hygiène de vie ont entraîné le vieillissement de la population, d'autant que ni les politiques d'immigration, ni la diminution de la mortalité infantile ne sont parvenues à compenser la baisse de fécondité.

Les actions préventives en milieu de travail ont été négligées, au seul profit de la productivité et aux dépens des travailleurs vieillissants.

Cette négligence explique principalement l'acuité des problèmes de la retraite et du grand âge, et les réponses que l'État s'est vu contraint d'établir par des politiques sanitaires et sociales visant à offrir des services et des programmes coordonnés en direction des personnes âgées. Dans un premier temps, l'État a prioritairement développé un réseau d'établissements diversifiés de soins et de services socio-sanitaires (centres d'hébergement, de soins prolongés ou de courte durée, logements à prix modique, etc.). Mais très vite, à la faveur des problèmes budgétaires liés à la gestion de la crise économique, l'État s'est efforcé d'organiser le maintien à domicile et le développement parallèle du bénévolat, de façon à modérer le recours systématique et coûteux au placement institutionnel.

Cependant, par manque de fonds et de coordination, le maintien à domicile n'a jamais été une priorité que dans le discours. En réalité, les analyses les plus récentes démontrent que cette démarche de soi-disant désinstitutionnalisation ne vise qu'à instaurer une institutionnalisation élargie jusqu'au domicile. Derrière l'évocation répétée de l'insuffisance de fonds publics affectés au maintien à domicile, insuffisance liée à la prétendue incapacité budgétaire de l'État, derrière l'appel systématique au bénévolat pour y pallier, nous percevons des enjeux sociaux majeurs.

D'une part, du point de vue dirigeant, il s'agit d'utiliser les ressources disponibles d'une population âgée que le départ en pré-retraite ou en retraite n'a pas laissée démunie ; du point de vue dominant, il est nécessaire d'encadrer par le bénévolat une population âgée que le départ à la retraite pourrait placer en situation d'affirmer son autonomie sociale. Mais, d'autre part, les intéressées (en majorité des femmes) elles-mêmes ont aussi leurs propres points de vue. En position de dirigées, elles pourraient utiliser leurs capacités de mobilisation sociale pour revendiquer offensivement une plus grande autonomie. En position de dominées, elles pourraient s'efforcer de conserver l'utilité sociale que leur départ en retraite menaçait de réduire. Ces deux possibilités d'action constituent des manifestations du pouvoir gris.

Les trois pouvoirs

Posons maintenant le problème de la réalité du « pouvoir gris » par les divers paliers de ses enjeux, en termes d'autonomie plus ou moins grande.

S'agit-il d'abord d'un pouvoir des pré-retraités et retraités sur les divers champs d'organisation de leur vie de non-travailleurs définitifs? En évoquant le « pouvoir gris » à ce niveau, on le définirait donc comme un transfert d'autorité des familles ou des intervenants en direction des pré-retraités et retraités. Ceux-ci revendiqueraient de prendre en mains l'ensemble de la gestion de leur vie quotidienne. Par exemple, ils réclameraient des services mieux adaptés et mieux financés, ou dénonceraient le paternalisme des intervenants de toutes sortes, ou encore le régime patriarcal que leur imposent les hommes qui président leurs clubs ou leurs regroupements. En s'appuyant sur une opinion publique de plus en plus sensibilisée

et inquiète pour son propre avenir, ils lutteraient pour l'organisation modernisée des services qui les concernent.

Sous cet aspect, le « pouvoir gris » s'identifie à un pouvoir gestionnaire et organisationnel. De fait, nous constatons au Québec, depuis quelques années une montée des revendications de ce type, que ce soit dans le cadre de la puissante Fédération de l'Âge d'Or (FADOC) ou dans celui de regroupements numériquement plus modestes, comme le Forum des Citoyens Âgés ou le *Golden Age* de Montréal. Ces appels sont d'autant mieux entendus que les planificateurs et subventionneurs de services et de programmes sociaux ou de santé peuvent y trouver un moyen de s'autoriser un certain désengagement de l'État et de ses agents. En accueillant favorablement la prise en charge des personnes âgées par elles-mêmes, on les incite aussi à une auto-prise en charge. La revendication d'une autonomie organisationnelle plus grande des retraités rejoint ainsi l'appel de l'État en faveur d'une utilisation des capacités bénévoles et de l'esprit de solidarité intragénérationnelle des aînés. Privatisation d'un nouveau type, où les acteurs concernés deviennent d'utilité publique, tandis que le Ministère et le Conseil du Trésor y voient l'occasion rêvée d'économies budgétaires. D'un côté, les retraités revendiquent une plus grande capacité d'initiative organisationnelle ; de l'autre, l'État encourage d'autant plus aisément ce mouvement qu'il permet des compressions sans douleur.

Si le « pouvoir gris » s'arrêtait à ce seuil revendicatif, il pourrait n'inquiéter ni l'État ni l'opinion publique. Il s'agirait tout au plus d'un mouvement modernisateur, et les médias s'en feraient l'écho, comme ils l'ont déjà fait par exemple pour certains regroupements de défense des consommateurs de tous âges. Mais en limitant là notre analyse, nous risquerions de minimiser tout le potentiel de créativité et d'engagement que ces pratiques sociales au niveau organisationnel sont à même de nourrir et de réactiver chez celles et ceux qui s'y impliquent.

S'agit-il alors d'un pouvoir des personnes pré-retraitées et retraitées sur les divers champs de décision qui les concernent ? Autrement dit, en parlant de « pouvoir gris », on évoquerait plutôt un transfert d'influence, un rééquilibrage compensateur des pressions sociales, restituant aux intéressés une capacité active et un statut affirmé d'agents décisionnels reconnus. Les retraités revendiqueraient sur ce plan non seulement une autonomie organisationnelle, mais une autonomie politique plus forte. Las d'être sans cesse

considérés, sous divers modes, comme des citoyens à demi-tarif, ils réclameraient l'accès à une position de direction et de responsabilité, aux divers paliers de décision qui les concernent. Par exemple, ils réclameraient un revenu garanti qui les sorte de la pauvreté et, pour certains, de la misère, légitimant leur demande à partir de leur contribution de travailleurs ou travailleuses actifs, salariés ou bénévoles au foyer familial, à l'enrichissement du pays. Bien plus, ils revendiqueraient d'être des associés majeurs dans la définition de leurs besoins et dans l'élaboration des politiques sociales, sanitaires, éducatives et culturelles qui les concernent. Rejetant toute politique pour les retraités et la vieillesse, ils mettraient de l'avant une politique des retraités et de la vieillesse.

Dans cette optique, il s'agit bien d'un pouvoir politique ; l'unité de l'acteur collectif ne se fait pas à partir du seul critère de l'âge biologique ou du critère social de la pré-retraite et de la retraite ; mais il se fait à partir de l'État, en tant que partenaire-adversaire quasi-unique, défini comme l'agent coordonateur principal des systèmes d'action et d'acteurs impliqués dans la gestion sociale de l'avance en âge. Dans le cas du Québec, depuis quelques années nous constatons l'émergence et la croissance de regroupements de personnes âgées retraitées et pré-retraitées, sur la base de revendications politiques visant à la défense de leurs droits. On se souvient, entre autres exemples, de l'interpellation, à l'initiative de l'AQDR (Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités) du Premier ministre du Canada pris, en 1985, en flagrant délit de promesse électorale non tenue à propos de la réindexation des pensions. Mais on se tromperait beaucoup sur la qualité de ce « pouvoir gris » en y voyant une simple victoire monétaire. Certes la revendication financière était d'importance, quand on sait l'ampleur de la pauvreté des retraités, en particulier celle des femmes seules, comme nous l'avons rappelé plus haut. Mais l'enjeu était d'abord politique. Si les retraités ont pu se coaliser aussi massivement et efficacement contre le gouvernement fédéral, c'est parce qu'ils voulaient d'abord exprimer qu'il ne fallait plus les traiter désormais comme une clientèle électorale que l'on peut aisément séduire et manipuler. Le budget Wilson, qui repoussait la réindexation promise, n'a été que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Il y avait dans la masse organisée des coalisés du printemps 1985 de nombreux retraités qui n'auraient pas souffert outre mesure d'une poursuite de la désindexation, celle-ci avait d'ailleurs été l'initiative du gouvernement Trudeau au début des années 1980. En recueillant deux cent mille

signatures, en mettant l'opinion publique de leur côté, en manifestant sur la Colline parlementaire fédérale, ces retraités moins défavorisés économiquement ne témoignaient pas seulement de leur solidarité envers la majorité des plus pauvres. Avec ceux-ci, ils réclamaient le pouvoir de participer aux décisions institutionnelles qui les concernent. Occupés pendant soixante ans à bâtir le pays et à faire autant sa richesse que ses révolutions tranquilles, ils réclamaient avec force un authentique partage du pouvoir politique. On peut selon nous interpréter de la même façon la coalition en voie de formation entre l'AQDR, le Forum des Citoyens âgés de Montréal, la FADOQ, etc., pour obtenir la mise en place d'une réelle politique de maintien à domicile.

C'est à ce niveau d'action-là que le « pouvoir gris » est à la fois le plus efficace, le plus menaçant pour les pouvoirs accapareurs en place et, sans doute, le plus intéressant et le plus prometteur pour les chercheurs-praticiens et pour les praticiens-chercheurs du social. Il ne s'agit plus d'opprimés en quête de charité publique ou d'assistance, mais bien d'un acteur collectif, dominé certes, mais désormais capable d'assurer la défense et la promotion de ses intérêts et de ses droits et d'assumer une nouvelle légitimité politique. Et qu'on n'aille pas agiter l'épouvantail d'une gérontocratie menaçante : les manifestants de 1985 ne visaient en aucun cas à prendre le pouvoir, mais souhaitaient plutôt qu'on le leur rendît. Tant il paraît assuré qu'il ne s'agissait pas d'avoir le pouvoir *dans* le rapport social, mais bien d'accroître leur pouvoir *sur* le rapport, à travers son expression politique.

S'agit-il enfin d'un pouvoir des pré-retraités et retraités sur les orientations générales de l'action de la société sur elle-même? En concevant un « pouvoir gris » à ce niveau d'action, on évoquerait alors un transfert de direction, ou du moins une plus forte capacité collective des aînés de proposer et de mobiliser l'accord d'autres groupes d'acteurs sociaux quant aux investissements prioritaires à choisir, quant à de nouveaux modèles culturels à opérationnaliser et à leurs effets en termes de hiérarchisation, de mobilisation et de mode de vie. Au-delà d'un pouvoir limité à la gestion directe de leurs conditions de vie à la retraite, au-delà même d'un pouvoir décisionnel élargi, les retraités revendiqueraient dès lors un pouvoir dirigeant. Ils constitueraient alors un nouveau mouvement social, au sens tourainien du terme, défini à la fois par son opposition claire aux groupes dirigeants, par son identification positive (« la force de

l'âge?») et par son appel à un remodelage en profondeur de l'ensemble des orientations et des modes de fonctionnement de la société.

À l'évidence, nous n'en sommes pas là, ni au Québec, ni ailleurs, malgré les virulentes originalités des panthères grises américaines ou allemandes, par exemple. Ce passage d'une position défensive à une position offensive, porteuse d'un projet global de société, n'est pas pour demain, car ses conditions d'effectivité et d'efficience ne sont pas remplies. Il y faudrait d'abord l'unité des acteurs, alors que nous avons affaire à un groupe d'âge très diversifié et très morcelé, dont le « pouvoir gris » est toujours reconstruit et sans cesse menacé. Il y faudrait aussi une capacité d'alliance avec d'autres mouvements sociaux, comme celui des femmes par exemple. Or l'expérience nous démontre à quel point des liens sont difficiles à établir ou à consolider, tant sont fortes les préventions et puissants les blocages de part et d'autre. Ce pouvoir gris-là dépend enfin des positions sociales des collectifs porteurs des intérêts contraires à ceux d'une majorité d'ânés et du jeu de leurs contradictions internes.

Cependant, au début des années 80, qui aurait cru possible le surgissement de collectifs d'ânés suffisamment organisés pour « pouvoir » obtenir satisfaction de leurs revendications face à un gouvernement largement majoritaire à Ottawa? Qui, sinon quelques rares intervenants, confiants dans le potentiel de collectifs de retraités unis et organisés?

En quelques années, grâce en particulier à la mise en place de nouvelles méthodologies d'intervention éducative, sociale et politique, un « pouvoir gris » a réussi à se propulser sur le devant de la scène sociale et à imposer un respect mêlé de crainte pour son efficacité surprenante. De nouvelles cohortes accèdent et accéderont à la retraite dans les années qui viennent : plus fonctionnelles, plus scolarisées, plus conscientes de leurs droits, elles seront aussi plus aptes à les défendre. Les retraités et les pré-retraités, en particulier les femmes âgées, n'ont pas fini d'étonner leurs enfants et petits-enfants, et parmi eux, les gérontologues...

Bibliographie

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1986). *Les personnes âgées au Québec*, Québec.

CARETTE, Jean (1987). *L'Âge au futur*, Montréal, Département de travail social, UQAM/Fédération de l'Âge d'Or du Québec.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (1987). *Dossier Personnes Âgées*, Québec, Août 1987.

DESROSIERS, Hélène (1987). *Impact du vieillissement sur les coûts du système de santé et des services sociaux: les véritables enjeux*, Québec, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Synthèse critique no 31.

LATOUR, Chantal (1972). «La révolte des vieux», *Les temps modernes*, Paris, 1972.